

SNPF Flash info

Bulletin d'information des pédiatres du vendredi 15 février 2019

Depuis le **10 février 2019** deux nouvelles cotations viennent enrichir la nomenclature des pédiatres.

La consultation très complexe de repérage des troubles du spectre autistique (CTE)
et la consultation complexe de suivi et de coordination de la prise en charge d'un enfant autiste (CSE).

A cette occasion, nous vous proposons de revoir l'ensemble des consultations complexes et très complexes de la nomenclature pédiatrique dans les deux tableaux ci-dessous.

Nous vous proposerons sous peu une mise au point des majorations de notre nomenclatures.



VIE PROFESSIONNELLE | ÉPARGNE ET RETRAITE | EXERCICE EN GROUPE | VIE PRIVÉE | FINANCEMENT

**POUR MA RCP-PJ,
JE VEUX L'ASSUREUR
QUI A LA PLUS GRANDE
EXPÉRIENCE.**

RCP-PJ

Plus de 15 000 déclarations
de sinistres gérées par an.

3233 Service gratuit * prix appel macsf.fr

**Nous agissons toujours
dans votre intérêt.**



LES CONSULTATIONS COMPLEXES	Code	Code agrégé	Notes
3 examens obligatoires du nourrisson	COE	Pas de code agrégé pour COE.	Examens de la 1 ^{re} semaine, du 9 ^e mois, et du 24 ^e mois.
Entre la sortie de maternité et le 28 ^e jour <u>Une seule fois</u>	CSM	CCX	Consultation après la sortie de maternité et au plus tard le 28 ^e jour.
Consultations de même valeur 46 € COE et CSM pour pédiatres tous secteurs , y compris ceux n'adhérant pas à l'OPTaM, uniquement à tarif opposable .			
Consultation suivi de l'obésité de 3 à 12 ans <u>2 fois / an</u>	CSO		Cette consultation est réservée aux enfants de 3 à 12 ans inclus et en risque avéré d'obésité sur la base du suivi de la courbe de corpulence. Lors de cette consultation le médecin : <ul style="list-style-type: none"> - procède à un entretien de l'enfant et sa famille ; - recherche d'éventuels signes associés de pathologie ou de comorbidité, de souffrance psychologique ; - explique le diagnostic à la famille et propose la prise en charge qu'il coordonne ; - inscrit les conclusions de cette consultation dans le dossier médical de l'enfant.
Consultation de suivi et de coordination de la prise en charge d'un enfant autiste. <u>1 fois / an</u>	CSE	CCX	Lors de cette consultation annuelle complexe de suivi d'un enfant autiste, dénommée CSE, pédiatre, en lien avec les professionnels de 2^e ligne : <ul style="list-style-type: none"> - réalise un examen somatique, sensoriel (vue, audition...) avec une évaluation clinique du comportement et de la relation de l'enfant, en regard du trouble du spectre de l'autisme et des pathologies associées ; - réévalue et coordonne la prise en charge avec les autres professionnels de santé et les institutions médico-sociales assurant le suivi de l'enfant pour son trouble du spectre de l'autisme et les pathologies associées ; - conseille et informe les parents sur l'évolution de l'enfant ; - inscrit ses conclusions dans le carnet de santé de l'enfant. Le cas échéant, un retour au médecin traitant désigné pour le suivi de l'enfant doit être réalisé par courrier ou voie électronique sécurisée.
Toutes ces consultations complexes ont la même valeur 46 €	<p><i>CSO, et CSE doivent être inscrits dans le dossier médical du patient.</i></p> <p><i>Ces consultations complexes doivent être facturées à tarif opposable. Elles n'ouvrent pas droit aux majorations pédiatriques.</i></p> <p><i>Elles ne sont pas cumulables d'une part, avec la majoration forfaitaire transitoire MPC et d'autre part, avec les majorations de coordination.</i></p> <p><i>Les consultations complexes et/ou très complexes ne se cumulent pas entre elles et ne sont pas facturables avec une majoration complexe ou très complexe.</i></p> <p><i>Les secteurs 2 non OPTaM n'ont pas droit à ces majorations. Ils ne peuvent coter que</i> CS ou CS + NFP ou CS + NFE ou APC.</p>		
Consultation de contraception et de prévention pour une jeune fille de 15 à 18 ans. <u>Une seule fois</u>	CCP	Pas de code agrégé pour cette consultation	Cette consultation à fort enjeu de santé publique est réservée aux jeunes filles de 15 à 18 ans. Lors de cette consultation, le médecin ou la sage-femme informe la patiente sur les méthodes contraceptives et sur les maladies sexuellement transmissibles. Il conseille, prescrit et explique l'emploi de la méthode choisie et ses éventuelles interactions médicamenteuses. Il inscrit ses conclusions dans le dossier médical de la patiente.
Comme toutes les consultations complexes la valeur est de 46 €	<p>Cette consultation est facturée à tarif opposable.</p> <p>Cette consultation complexe ne se cumule ni avec la (MPC), ni avec la facturation d'une majoration de coordination.</p> <p>Le pédiatre doit informer la patiente du droit à l'anonymat pour cette prestation et doit respecter la décision de la jeune fille en utilisant le cas échéant un NIR anonyme.</p> <p>Les S2 non OPTaM n'ont pas droit à ces majorations. Ils ne peuvent coter que CS ou CS + NFE ou APC.</p>		

LES CONSULTATIONS TRÈS COMPLEXES	Code	Code agrégé	Notes
Consultation de suivi pour pathologie chronique grave OU handicap neurosensoriel. <u>1 fois / trimestre</u>	EPH		<p>Suivi de l'enfant présentant une pathologie chronique grave ou un handicap neuro-sensoriel sévère nécessitant un suivi régulier, 60 € (dénommée EPH, pour Enfant Pathologie Handicap) <u>uniquement pour les pédiatres, tous secteurs, mais uniquement à tarif opposable</u>. Cette majoration :</p> <p>a) n'ouvre pas droit aux majorations pédiatriques; b) n'est cumulable, ni avec la majoration forfaitaire transitoire MPC ni avec les majorations de coordination.</p>
Consultation de suivi pour préma. < 33 SA jusqu'à l'âge de 7 ans OU enfant atteint d'une pathologie congénitale grave. <u>2 fois / an</u>	CGP		<p>Suivi des enfants nés grands prématurés, <u>avant 33 SA, c'est à dire jusqu'à 32 SA + 6 J.</u> (dénommée CGP pour Consultation Grand Prématuré), mais uniquement jusqu'à l'âge de 7 ans, <u>pour les pédiatres, tous secteurs, mais uniquement à tarif opposable</u>. Cette consultation:</p> <p>a) n'ouvre pas droit aux majorations pédiatriques; b) n'est cumulable ni avec la majoration forfaitaire transitoire MPC ni avec les majorations de coordination.</p>
<p style="text-align: center;">Consultation de repérage des troubles du spectre autistique.</p> <p style="text-align: center;"><u>Une seule fois</u></p>	CTE	CCE	<p>Cette consultation est réalisée dans le but de confirmer ou d'infirmier un risque de trouble du spectre de l'autisme (TSA) chez un enfant présentant des signes inhabituels du développement, à partir de signes d'alerte, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A tout âge : Inquiétude parentale concernant le développement de leur enfant, notamment en termes de communication sociale et de langage, régression des habiletés langagières ou relationnelles, en l'absence d'anomalie à l'examen neurologique; - chez le jeune enfant : Absence de babillage, de pointage à distance ou d'autres gestes sociaux pour communiquer à 12 mois et au-delà, absence de mots à 18 mois et au-delà ; absence d'association de mots (non écholaliques) à 24 mois et au-delà. <p>Cette consultation dédiée à la recherche d'un TSA comprend un examen clinique approfondi et le dépistage d'un trouble auditif ou visuel, des tests de repérage adaptés à l'âge de l'enfant, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les enfants de 16 à 30 mois: M-CHAT, complétée en cas de résultats confirmant un risque de TSA par un entretien structuré plus précis avec les parents au moyen du M-CHAT-Follow-up; - après l'âge de 4 ans: Questionnaire de communication sociale (SCQ) ; - chez l'enfant et l'adolescent sans trouble du développement intellectuel associé: Autism Spectrum Screening Questionnaire (ASSQ), Autism-spectrum Quotient (AQ) et Social Responsiveness Scale (SRS-2). <p>Le pédiatre doit être en capacité de réaliser et interpréter ces différents tests de repérage par le biais d'une formation spécifique.</p> <p>Le cas échéant, le médecin engage le parcours de bilan et d'intervention précoce et adresse la famille à la structure pluri-professionnelle de 2^e ligne chargée de le coordonner.</p> <p>Si le pédiatre n'est pas le médecin traitant de l'enfant, il fait un retour au médecin traitant désigné pour le suivi de l'enfant par courrier ou voie électronique sécurisée.</p>
Toutes les consultations très complexes ont la même valeur 60 €		<p>Toutes ces consultations nécessitent, si vous ne l'avez déjà fait, de créer des codes agrégés (CCE) pour facturer une consultation très complexe sur la feuille des soins (électronique ou papier) transmise à l'Assurance Maladie.</p> <p>Les codes consultation EPH, CGP, et CTE, doivent être néanmoins inscrits dans le dossier médical du patient, et mis à disposition du service médical dans le cadre de ses activités de contrôle.</p>	

D^e Brigitte [VIREY](#)
Présidente

D^e Anne [PIOLLET](#)
Secrétaire général

D^e J.-François [PUJOL](#)
Secrétaire g^{al} adjoint

D^e Eric [SELLAM](#)
Responsable du site